

Ahetze adhère à l'Eusko

Pendant le conseil municipal du 13 juillet dernier les élus ont délibéré pour que notre village adhère à l'Eusko.

L'Eusko est une monnaie locale complémentaire (MLC) lancée le 31 janvier 2013 sur l'ensemble du Pays Basque Français et fonctionnant conformément à la loi du 31 juillet 2014, sur l'Économie sociale et solidaire. Elle est gérée bénévolement et démocratiquement par l'association sans but lucratif Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque, enregistrée à la sous-préfecture de Bayonne.

Une monnaie locale complémentaire est un titre de paiement, qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. L'Eusko était ainsi utilisé en juillet 2020 par plus de 1 000 professionnels et plus de 3 800 utilisateurs particuliers, qui peuvent, après avoir adhéré, changer des euros en Eusko au taux de 1 euro = 1 Eusko, pour les utiliser ensuite auprès des accepteurs agréés.

Les euros reçus par Euskal Moneta contre les Eusko sont dans leur intégralité placés dans un fonds de réserve, sur des comptes et livrets ouverts auprès du Crédit coopératif ou de la Nef. L'Eusko est aussi un outil de relocalisation et de dynamisation de l'économie du Pays Basque, qui réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire. Il développe également la solidarité entre la Côte et l'Intérieur du Pays Basque, grâce aux relations notamment commerciales qu'il permet de créer.

C'est également un outil de changement des pratiques vers une économie solidaire, un développement durable et la sauvegarde de la

langue basque, les professionnels rejoignant le réseau devant s'engager à relever des défis simples pour la relocalisation de leurs achats, l'environnement, ou encore la promotion de l'usage public de la langue basque par la traduction de leur affichage en euskara ou un accueil minimum des clients et usagers en langue basque.

L'Eusko est enfin un outil de soutien à la vie associative locale : chaque adhérent parraine lors de son adhésion une association qui pourra recevoir un don équivalent à 3 % du montant d'euros qu'il change chaque année en eusko. Plus de 100 000 euros de dons ont ainsi été distribués (en eusko) depuis 2013, dont 38 674 eusko en 2020.

Le Conseil Municipal d'Ahetze a la volonté de soutenir la solidarité économique et sociale, la transition écologique, la vie associative ainsi que l'usage public de la langue basque sur son territoire. C'est pour cela, que le Conseil municipal a voté en faveur d'une adhésion à l'association Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée d'un an, puisque le conseil municipal souhaite renouveler cette adhésion uniquement si les Ahetzar trouvent satisfaction dans cette adhésion sachant que Le montant de cette adhésion est de 0,10 € par habitant, soit 214,60 € pour cette année.

La Commune pourra accepter la monnaie locale complémentaire Eusko comme instrument de paiement dans certaines activités municipales faisant l'objet d'une régie de recettes.

Dès lors, les eusko reçus seront reconvertis en euros avant d'être déposés au Trésor, étant entendu qu'il ne sera pas perçu de

commission de reconversion par Euskal Moneta – Monnaie locale du Pays Basque pour les premiers eusko reconvertis à hauteur de l'équivalent de dix fois le montant de l'adhésion soit 2 146 €.

Pour le moment la trésorerie d'Hasparen a émis un avis non conforme quand à la réception d'eusko sur leur régie. Nous vous informerons dès lors que vous aurez la possibilité de régler vos factures en eusko.

Portrait

Une Ahetzar sera accompagnée par 2 amies pour participer au Rose Trip au Maroc :

Céline Larguet, Sophie David et Myriam Larue porteront le dossard n° 313 et prendront le départ le 28 octobre prochain pour le Rose Trip.

Le Rose Trip Maroc, est un trek d'aventure 100 % féminin. Équipées d'une boussole, d'un rapporteur topographique, d'une carte et d'une bonne paire de chaussures de randonnée, elles vont fouler les grands espaces naturels du désert Marocain. Le Rose Trip s'inscrit en collaboration avec des associations telles que Ruban Rose, Cap Eco-solidaire, Enfants du Désert...



Pour les soutenir, rien de plus simple...

Vous pourrez les suivre en suivant l'équipe nommée Penthesleak sur Facebook, Twitter et Instagram, ainsi que sur le site Internet de la course (onglet « Trek en direct »).

ÉRIC LE ROI DU CROISSANT!

Après avoir remporté cet hiver le concours régional de la galette, il remporte au début de l'été le concours régional de Nouvelle Aquitaine avec son meilleur croissant. Cette médaille lui permet de se qualifier pour le concours national du meilleur croissant au beurre dans le Morbihan à Vannes qui se déroulera fin octobre. En effet, cet Ahetzar qui travaille à la Licorne à Bidart, ne cessera d'égayer nos papilles!



Après avoir remporté cet hiver le concours régional de la galette, il remporte au début de l'été le concours régional de Nouvelle Aquitaine avec son meilleur croissant. Cette médaille lui permet de se qualifier pour le concours national du meilleur croissant au beurre dans le Morbihan à Vannes qui se déroulera fin octobre. En effet, cet Ahetzar qui travaille à la Licorne à Bidart, ne cessera d'égayer nos papilles!

INFO ASSOCIATION

Cette année avec Ahetzarrak, découvrez le Cardio-boxe (cours basé sur les mouvements de boxe en musique et sans impact) et redécouvrez le LIA, ou Aéro (cours chorégraphié qui travaille la mémoire et le cœur), parfaits pour se défouler!

D'autres cours enfants et adultes sont à découvrir sur www.ahetzarrak.com comme la zumba kids le mercredi à 15h.

Flash Info

ASSAINISSEMENT : CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Dans le cadre d'une étude pour l'amélioration des systèmes d'assainissement d'Ahetze, la Communauté d'Agglomération Pays Basque va procéder à des tests à la fumée sur les réseaux d'eaux usées de la commune.

Cette opération a pour but, grâce à l'injection de fumée de paraffine dans les canalisations d'eaux usées, de mettre en évidence les éventuelles intrusions d'eaux de pluie (eaux dites « parasites »), issues généralement de raccordements non conformes de gouttières ou autres avaloirs, qui ont pour effet de perturber le bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif.

Ces tests vont être réalisés entre le 14 octobre et le 24 octobre 2021, sous réserves des conditions météorologiques, par la société Assainissement Côte Basque (ACB) missionnée pour cette opération.

Parole de l'opposition

En décembre 2020, le groupe « AHETZEN » proposait en conseil municipal d'inscrire une délibération portant sur l'adhésion de la commune d'Ahetze à l'association Euskal Moneta, la monnaie locale du Pays Basque Nord appelé EUSKO.

Cette proposition de délibération a permis de mettre en avant la première monnaie locale européenne en activité, présentant plusieurs millions d'actifs en circulation, plus de 4 000 utilisateurs particuliers, 1 200 professionnels réunis dans le réseau Eusko et l'adhésion d'une plus d'une trentaine de communes du Pays Basque Nord ainsi que l'Agglomération Pays Basque.

Notre proposition de délibération a retenu toute l'attention des membres de la majorité municipale et pour certain(e) s découvrant même l'existence d'une monnaie locale en Pays Basque, appelé Eusko.

La majorité municipale a bien évidemment mis en sursoit notre proposition et s'est engagée à réaliser une réunion de travail avec l'association Euskal moneta et l'ensemble des élus(e)s.

L'EUSKO est une monnaie locale complémentaire (MLC) gérée bénévolement et démocratiquement par l'association Euskal Moneta sans but lucratif. Cette MLC est un titre de paiement reconnu par le code monétaire et financier qui n'a de valeur que sur un territoire donné et au sein d'un réseau d'accepteurs adhérents agréés par l'association émettrice : entreprises, associations et collectivités locales. 1 Eusko est égal à 1 euro.

Dans un monde globalisé et de plus en plus individualiste, cette monnaie locale dans notre quotidien donne du sens à notre consommation locale. Cette monnaie locale agit sur plusieurs plans. Tout d'abord, elle agit sur la transition écologique, puisqu'un Eusko dépensé auprès d'un commerçant peut être réutilisé auprès d'une autre entreprise du réseau Eusko et sur un territoire défini. Elle aide ainsi le commerce de proximité engagé dans le réseau.

Cette monnaie locale agit également pour une agriculture paysanne locale, où les exploitations agricoles adhérentes au projet sont agréées et doivent être en ligne avec l'agriculture locale. Sur le plan de la spéculation financière, il faut savoir que 97 % des échanges



AHETZEKO BERRIAK
Bulletin municipal d'information
Septembre 2021 - N° 46

Directeur de la publication :
Philippe ELISSALDE - Maire d'Ahetze
Service Communication :
1 place Mattin Treçu - 64210 Ahetze
Tél. : 05 59 41 95 20 - Fax : 05 59 41 85 25
Mail : mairie@ahetze.fr - Site : www.ahetze.fr

Impression : GROUPE LE NOUVELR « Pays Basque » (2021002488 MM)
Tirage : 1 100 ex - Dépôt légal à parution

Ce bulletin est imprimé sur du papier PEFC™, label respectant les normes de gestion durable des ressources forestières. L'imprimerie avec laquelle nous travaillons est labellisée Imprim'Vert. Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas le conserver merci de le déposer dans un conteneur à papiers.



AHETZEKO BERRIAK

Bulletin municipal d'information

SEPTEMBRE 2021 N° 46

Édito

Beaucoup nous prédisaient une « rentrée chaude »...ce ne fut pourtant pas le cas d'un été résolument en accord avec cette année... bizarre!



Notre village n'a pas fait exception, le Covid y était bien présent, obligeant les services municipaux à s'adapter jour après jour, et nos jeunes à gérer les frustrations occasionnées par des départs en camp différés.

Nous avons individuellement pour notre grande majorité accepté les contraintes imposées pour, collectivement, arriver à dépasser les difficultés et revenir à des modalités de vie que nous souhaitions retrouver et dont nous n'avions peut-être pas toujours conscience de l'importance.

« En même temps », des revendications ou attitudes, que l'on croyait oubliées ou définitivement abandonnées, ont resurgi, nous imposant de nous interroger sur leurs fondements et leur sens profond... et comme toujours, ces minorités, qui utilisent leur droit fondamental à la liberté d'expression, dénoncent les dictatures dont ils seraient victimes... nous n'en sommes plus à un paradoxe près... mais ce n'est pas parce que ces minorités parlent haut et fort que les majorités doivent se taire ou rester silencieuses... La démocratie, quel que soit son niveau d'exercice, ne se vit pas par procuration... Elle est compatible avec respect et dialogue sans s'obliger à une caricature qui l'éloigne de ses exigences et de ses valeurs essentielles.

À l'échelon communal, comme au national, elle ne s'exonère pas de l'application de règles définies et votées. À l'échelon de notre commune, les dépôts sauvages de déchets, le non-respect des règles de circulation apaisées, le non-respect des règles d'Urbanisme... et la liste pourrait être longue... qui sont le fait d'une minorité... ne doivent pas nuire à la majorité.

Ces principes tout autant que ces règles ou ses lois se doivent d'être incarnés par chacun, ce qui nous permet de nous revendiquer comme des citoyens de droits et de devoirs... et les deux vont de pair... Dans ces périodes de fébrilité et d'interrogations, les réponses aussi diverses soient elles, se doivent de ne jamais s'exprimer dans la provocation, mais au contraire, dans le respect, surtout si nos opinions divergent... c'est aussi cela l'exigence d'une démocratie vivante et assumée.

Anitzek « sartze bero » bat iragarten ziguten... Ez zen hala izan, urte honen mota berekoa izan zen udaren ondotik... arrunt bitxia!

Gure herrian, beste non-nahi bezala, Covid-a sartua genuan, Herriko Etxeko zerbitzuak egunean-eguneokori egokitzen behartuz, eta gure gazteak, kanpalekura geroago joateak, sortu frustazioak kudea arazten.

Gu gehienek, bakarka onartu ditugu ezarriak izan zaizkigun murrizketak, zailtasunak denen artean gainditzeko eta berriz eskuratu nahi genituen bizimoldetara itzultzeko, eta egia da ez ginelako ordu arte garrantzi horretaz beti ohartzten.

« Aldi berean », ahantziak edo behin betiko baztertera utziak zirela uste genituen aldarrikapen eta postura batzu berriz agertu dira, eta haien oinarri eta barneko zentzuar buruzko galderak eginarazi dizkigute... eta beti bezala, adierazpen-askatasunaren oinarriko eskubidea erabiltzen duten gutiengo horiek salatzen dute diktatura hobendun horien biktimak baizik ez direla... Paradoxo hori baizik ez baitz... baina, minoriako horiek ozenki mintzo badira ere, ez du erran nahi gehiengoak isilik egon edo isildu behar duela... Demokrazia, edozein mailatakoa izanik ere, ez da ahalorde bizitzen... Errespetuarekin eta elkarrizketarekin bateragarria da, bere eskakizunetatik eta funtsezko balioetatik urruntzen duen karkatura batera bortxatu gabe.

Herri-mailan, nazio mailan bezala, ez da, finkatuak eta bozkatuak izan diren arauen aplikatetik dispentsatzek. Gure herriaren mailan, legez kanpoko hondakin botatzeak, zirkulazio-arauak ez errespetatzeak, hirigintza-arauak ez betetzeak... eta zerranda luzea izan daiteke... gutiengo baten egitekoa direnak... ez dute gehiengoari kalterik egin behar.

Printzipio horiek, arau edo lege horiek bezala, bakoitzak bere baitan hartu behar ditu, eta horrek eskubide- eta betebeharrak gisa aldarrikatzeko ahal ematen digu... eta bata-bestearekin doatzi... Sukar- edo galdera-aldi horietan, erantzunak hain desberdinak izanik ere, nehoiz ez dira probokazioan adierazi behar, baina, alderantziz, errespetuan, batez ere gure irizirik desberdinak baldin badira... hori da, halaber, demokrazia bizi eta onartu baten eskakizuna.

Philippe Elissalde
Maire d'Ahetze

- **Mairie**
Lundi, mercredi, jeudi :
De 9h à 12h
et de 13h30 à 18h
Mardi et vendredi :
De 13h30 à 18h
05 59 41 95 20
- **Urbanisme**
Mardi :
De 14h à 17h30 sur RDV
Jeudi :
De 9h à 12h30 sur RDV
- **ALSH**
Les mercredis
de 7h30 à 18h30
05 59 41 97 47
- **École**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30
05 59 41 38 49
www.ass-ahetze.com
- **Crèche**
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
05 59 22 08 02
- **Garderie périscolaire**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 7h30 à 8h30
et le soir jusqu'à 18h30
- **RDV assistante sociale**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 7h30 à 8h30
et le soir jusqu'à 18h30
M^{me} DUHAU 05 59 70 51 51

- Plus d'informations sur :
www.ahetze.fr
- Facebook :
- Ahetze informations municipales

Transports en commun

Ligne 51
St Jean de Luz ⇄ Ahetze ⇄ Biarritz gare
Renseignements : www.tixtixak.fr

Urbanisme

PLU EN VIGUEUR

Depuis juillet 2019, la commune d'Ahetze est dotée d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce document permet de préciser les objectifs que s'est donnée notre collectivité à l'horizon des dix ans et le cadre de vie que nous souhaitons préserver. En effet la pression foncière, la tension du marché de l'immobilier sur le littoral nous obligent à être très vigilants sur l'évolution de notre patrimoine commun.

Notre qualité de vie, que nous apprécions tous indéniablement sur la commune s'entretient également au travers des constructions autorisées, leurs usages, leurs liens à l'espace public, leurs liens à l'environnement qui les accueille. Un proverbe chinois dit que la façade d'une maison n'appartient pas seulement à son propriétaire mais également à celui qui la

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION, D'AMÉNAGEMENT DE VOTRE HABITAT... QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme :

Les projets de construction, division ou démolition sont soumis aux règles du PLU en vigueur. Pour cela, différents formulaires sont à fournir en fonction du projet envisagé :

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation, et il en existe 2 types :

- ✓ Le certificat d'urbanisme d'information donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le droit applicable, les limites de votre propriété (servitude d'utilité publique, droit de préemption...), les taxes et participations d'urbanisme (raccordement à l'égout, voirie, réseaux...) qui vous incomberont,
- ✓ Le certificat d'urbanisme opérationnel vous renseigne sur la faisabilité d'un projet et, il donne l'état des équipements publics existants ou prévus. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

✓ Pour des constructions de faible importance (de 5 m² à 40 m²),

✓ Pour l'installation de caravane pour plus de 3 mois/an,

✓ Pour les clôtures,

✓ Pour changement de destination d'une construction,

✓ Pour diviser un terrain.

Une déclaration préalable doit être faite obligatoirement en mairie

✓ Pour des constructions supérieures à 40 m²,

✓ Pour le changement de destination d'une construction nécessitant des travaux de façades.

Un Permis de construire est obligatoire et le permis autorisé devra être affiché avant le début des travaux, bien visible depuis l'espace public.

regarde. Notre commune permet l'accueil de projet particulier sur son territoire mais un projet particulier ne peut pas remettre en cause l'identité et le patrimoine de l'ensemble du village. Le PLU, les élus de la commission « application du droit des sols » et la nouvelle technicienne dédié Fanny Dubois que nous vous présentons ci-dessous, sont les garants de ce patrimoine architectural et paysager.

Le document PLU se compose d'un rapport de présentation qui expose le diagnostic établi au regard des évolutions économiques, démographiques et, en prenant en compte l'état initial de l'environnement; d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui a permis de définir les choix d'aménagement traduit dans le plan de

zonage et le règlement associé. L'ensemble des éléments sont en ligne sur le site internet de la commune.

Après deux ans de mise en pratique et dans un contexte de crise sanitaire ayant exacerbé les effets de la spéculation foncière, ce document s'applique très concrètement sur la commune avec des autorisations d'urbanismes juridiquement sécurisés. Pour autant, il est trop tôt pour dresser un premier bilan, ne disposant pas pour le moment de chiffres officiels consolidés sur les effets produits. Le temps de cette analyse viendra rapidement. Pour le moment, ce document remplit une partie de ses objectifs sur la crise du logement en proposant des programmes avec du logement pour tous. À suivre...

✓ Pour l'aménagement d'un lotissement,

✓ Pour la division d'un terrain situé dans le secteur des monuments historiques.

Un permis d'aménager est nécessaire

✓ Pour la démolition d'une construction située dans le secteur des monuments historiques.

Un permis de démolir est également obligatoire

Le dépôt des autorisations urbanisme se fait en mairie en trois exemplaires (+1 si le projet se situe dans le secteur des monuments historiques, autour de l'Église). Une fois déposés, les délais réglementaires d'instruction s'enclenchent et l'instruction réglementaire est portée par la Communauté d'Agglomération Pays-Basque (CAPB – pôle sud pays-basque).

Tous les mois environ, une commission application du droit du sol (ADS) est organisée et permet aux élus qui y siègent de se positionner sur l'aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords. Afin de vous guider dans vos projets d'aménagement, il est possible de déposer un avant-projet qui sera soumis pour avis aux élus.

Une fois l'autorisation d'urbanisme délivrée et accordée, vous pouvez demander à organiser une visite de contrôle de la conformité des travaux en cours. À la fin du chantier, il convient de déposer la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) fournie dans le dossier délivré. Cette attestation vous permet de certifier la régularité et la conformité des travaux entrepris. À son dépôt en mairie, l'administration a 3 mois pour organiser un contrôle et contester les travaux si ces derniers ne sont pas conformes à l'autorisation délivrée et demander la régularisation.

Si le projet nécessite un bassin de rétention, l'administration doit être en mesure de pouvoir contrôler son volume et débit. Pour cela, il est obligatoire de prendre contact avec le service urbanisme pour organiser une visite lors de la pose du bassin.

Pour toute question ou demande de rendez-vous afin d'approfondir vos projets, vous pouvez contacter le service urbanisme de la commune par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ahetze.fr ou en appelant la mairie. Des permanences urbanisme sont organisées sur rendez-vous le mardi après-midi 14 h – 17 h30 et le jeudi matin 9 h – 12 h30.

Le procès-verbal d'infraction d'urbanisme La mairie est très vigilante sur les travaux et constructions réalisés, dans le souci, une fois de plus, du « bien vivre ensemble ». Pour cela, elle s'est dotée d'un agent en charge du bon respect des règles d'urbanisme, assermenté par le tribunal judiciaire de Bayonne. Cette assermentation lui permet de dresser des Procès-Verbaux d'urbanisme (PV) auprès du Procureur de la République en cas d'irrégularité de construction ou de non-conformité au PLU, constaté lors de ses différentes visites de terrain.

Urbanisme – dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Au 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique. Afin de préparer au mieux cette obligation et d'assurer une transition réussie vers l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme, le Ministère de la Transition Écologique recommande d'anticiper dès à présent ces procédures. Pour cela, la commune d'Ahetze en partenariat avec le Pôle Sud Pays-Basque de la CAPB est une des communes pilotes de ce nouveau dispositif depuis cet été.

UN NOUVEAU VISAGE À L'URBANISME

Nous souhaitons la bienvenue à Fanny Dubois, une jeune paloise, supportrice de la section... qui a rejoint l'équipe de la collectivité en fin d'année 2020. Après un premier Master en droit public spécialisé collectivités sur l'université de Pau, elle poursuit sa formation par un Master en Urbanisme, maîtrise d'ouvrage spécialisé projet conception et aménagement à l'université de Bordeaux.

Elle s'enrichit ensuite d'expériences sur divers remplacements ou missions sur des communes du pays basque avant de poser

son cartable sur Ahetze. Fanny a pris ses fonctions d'agent en charge de l'urbanisme et de la vie associative, elle est votre interlocutrice sur tous ces sujets.

Grande sportive pratiquant régulièrement le skate et le surf, les jours où il ne pleut pas, elle est à votre disposition sur tous les dossiers qu'elle traite en mairie, ou sur le terrain.

Elle souhaite pleinement s'investir pour la commune en alliant projets politiques, projets des administrés, règles d'urbanisme et bien être commun.



Commercialisation des programmes LOHIGETA et LANDA GAINA :

LOHIGETA :

La résidence LOHIGETA se situe Chemin Arrakotenea à AHETZE.

Après la vente des 9 terrains communaux par la Commune, c'est Habitat Sud Atlantic (HSA) qui commercialise en bail réel Solidaire 2 T3 dans ce programme de 8 logements sociaux répartis dans 1 bâtiment d'un étage dont la livraison est proposée fin 2022.

LANDA GAINA :

La résidence LANDA GAINA se situe Chemin Ostalapea à AHETZE dans un programme mixte public/privé incluant 16 logements sociaux répartis sur 3 bâtiments de 2 étages. Concernant l'accession sociale, c'est toujours HSA qui commercialise 5 appartements en BRS du T2 au T5 dont la livraison est prévue pour début 2023.



La pièce de théâtre composée et jouée par les CM1/CM2 de l'école

« IL FAUT SAUVER AHETZE ! »

C'est le titre de l'histoire inventée et jouée les 21 et 24 juin par les élèves de CM1/CM2 de l'école.

Le sujet : Le maire d'Ahetze, affolé parce que tous les habitants quittent le village à cause de la Covid 19, demande à 8 héros célèbres d'aller voler des œuvres d'art célèbres dans le monde entier pour les ramener dans la cour de l'école. Grâce à cela, le village renaîtra car tout le monde voudra venir y vivre!

Ainsi Superman, Batman, Wonder Woman, Hulk et d'autres héros se mettent à sillonner le monde pour ramener la Joconde, la Vénus de Milo ; le Sphinx ou d'autres œuvres encore...

« Nous avons adoré jouer cette pièce et nous nous sommes beaucoup amusés » nous assure Maxime qui jouait le rôle du maire. Et, qui sait ? Peut-être que je le remplacerai vraiment un jour ? Votez pour moi!



Lancement de la saison estivale

Le 2 juillet s'est ouvert la saison estivale. Les jeunes de 3 à 17 ans nous ont offert un beau spectacle composé de flashmobs pour clôturer l'année scolaire et lancer la saison. Les associations du village ont répondu présent en proposant diverses activités (chants, structure gonflable, pêche à la ligne, loto...) et de nombreux mets.

COMMERCE

L'Atelier du cheveu, c'est le nom de notre nouveau salon de coiffure qu'a repris la charmante Élodie Albistur. Après avoir exercé plus de 15 ans sur sa ville natale de Saint-Jean-de-Luz, elle a souhaité nous rejoindre sur Ahetze.

Le salon est ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi. Vous pouvez prendre rendez-vous sur le 05 59 41 24 05.

Vous pourrez même profiter d'un soin esthétique puisque notre coiffeuse s'est associée avec Laura Jacquet une esthéticienne proposant différents soins : soin du visage, manucure, maquillage épilation... sur le salon ou à votre domicile. Vous pouvez la joindre sur le 06 08 75 89 74.

DES ACTIVITÉS ESTIVALES POUR LE PLUS GRAND PLAISIR DES JEUNES AHEZTAR

Les équipes d'animateurs se sont adaptées au contexte sanitaire pour proposer et maintenir le plus grand nombre possible d'activités socio-éducatives.

En effet, entre une météo souvent maussade et quelques cas de positivité déclarés durant la période, les animations ont dû être parfois remaniées voire malheureusement parfois annulées.

En dépit de ces impondérables et des mesures préventives mises en place sous les directives de l'Agence Régionale de Santé, les enfants d'Ahetze gardent des souvenirs impérissables de leur été au sein de l'accueil de loisirs. Un grand merci aux équipes d'animateurs permanents et saisonniers qui ont participé à la joie estivale de nos petits Aheztar.



Départ des 12-14 sur Navarrenx au mois de juillet

Ahetze village étoilé La 2^e étoile a été reconduite.

Des incivilités qui entraînent des dépenses publiques !

Alors que nous arrivons à la fin de la saison estivale et que le magnifique site du CRAPA a pu bénéficier d'une quiétude retrouvée sur l'ensemble la période, nous avons eu la fâcheuse surprise de retrouver début septembre le mobilier public saccagé.



Une plainte pour dégradation de bien public a été déposée en gendarmerie. L'équipement sera remplacé, l'arrêté d'interdiction aux véhicules motorisés (à l'exception des véhicules autorisés) et à l'implantation de tente de camping reste en vigueur et sera régulièrement contrôlé.

Une réunion de bilan de la saison estivale est prévue d'ici le début du mois d'octobre avec les usagers agricoles et les propriétaires des parcelles contiguës au CRAPA.

Nous déplorons ce type de dégradations qui entraînent de fait de nouvelles dépenses publiques, engageant ainsi tous les Aheztar...



Travaux

Avec les bordures en pierre non utilisées de la place de l'église, nos agents du service technique ont su étudier, dessiner et réaliser une fontaine qui a été posée au city stade pour le plaisir des petits et des grands.

Merci à eux pour leur créativité et leur savoir-faire.

FIN DE LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE

Après 1 an de rénovation, notre église a fait peau neuve!

Le 13 août Isabelle Joly, architecte du patrimoine qui était chargée de la rénovation, a chaleureusement remercié toutes les personnes s'étant largement investies dans la réalisation de ces travaux, sous la houlette de Laurent Juhel, adjoint au maire, et Amandine Geneau, conductrice de travaux.

Notre maire a invité les entrepreneurs à venir au pied de l'autel et a mis à l'honneur le personnel communal.

L'inauguration s'est très bien passée sous les yeux enjoués des différents mécènes et Aheztar.

Tout le monde a pu redécouvrir les trésors de l'église qui ont été remis en place dans une nouvelle vitrine sécurisée comme la

croix de procession avec ses six clochettes, immortalisée par Jean Dieuzaide, en 1951, mais aussi, les deux splendides statues de la Vierge. Mano Curutchari, conservatrice déléguée pour les antiquités et objets d'art du Pays Basque à Bayonne, les a présentées, émailant ses propos de multiples détails à des yeux peu aguerris, telle la représentation de l'envolée de l'âme se libérant d'un corps.

Cette rencontre a été largement agrémentée des chants de la chorale Jaraiki, et d'un vin d'honneur qui a, par la suite, été proposé sur la place Mattin-Trecu.

Prochaine étape, la rénovation de la place de la « brocante », toujours conduite par Isabelle Joly!

